Question affaire de prêt - clause abusives

Par fergie

Bonjour.
Un arrêt favorable a l'emprunteur est rendu par une cour d'appel (Colmar). Une affaire totalement identique est en cours auprès d'une autre cour d'appel (Lyon). Cette dernière peut elle rendre une décision différente ou est elle tenue de s'aligner sur la décision déjà rendu.
Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,
Elle n'est tenue à rien et la décision peut être différente, ou identique mais pour une autre raison que l'arrêt d'une autre Cour.

Par Isadore

Bonjour,

Il n'est jamais obligatoire de suivre la jurisprudence, même si en général les juges s'alignent sur celle des instances supérieures comme la Cour de cassation.